

Exercices sur feux réels



Théorie 25%
Exercice pratique 75%

PUBLIC

Industries de production,
centres de recherche.

Responsable HSE, service
sécurité incendie, technicien,
animateur sécurité.

PRÉ-PREQUIS

Il est demandé aux stagiaires
de venir équipés de: chaussures
de sécurité, gants, bouchons
d'oreilles, veste en coton.

DURÉE

1/2 journée

GROUPE

8 personnes max.

LANGUE

Français

📍 SUR VOTRE SITE OU DANS LES LOCAUX D'AIR LIQUIDE

- Stage intra-entreprise
3800 € HT

INSCRIPTION

Voir page suivante

PROGRAMME

› La prévention des risques liés à l'utilisation des gaz combustibles

- Propane, hydrogène, acétylène : la spécificité des gaz combustibles
- Triangle du feu
- Limites inférieure et supérieure d'explosivité
- Bonnes pratiques de prévention des risques
- Equipements et moyens de protection individuelle
- Présentation d'extincteurs
- Les différents types de feux et d'extincteurs.

› Exercice pratique d'extinction de feux réels

› Propane

- Feu de torchère
- Simulation de fuite de bride
- Le rayonnement
- Que faire en cas de forte émanation de chaleur ?

› Hydrogène

- Rupture de canalisation
- Comment mettre en évidence une flamme invisible ?
- Le rayonnement

› Acétylène

- Fuite de bride
- Reconnaître la flamme au travers des fumées
- Le rayonnement

Ce stage est co-animé par un expert Air Liquide et un spécialiste de l'extinction des feux. La première partie se déroule en salle.

La deuxième partie, pratique, se déroule à l'extérieur. Pour l'exercice incendie réalisé sur site, l'entreprise établit un plan de prévention et un permis de feu. Il est nécessaire de disposer d'un espace suffisamment vaste, éloigné de tout lieu à risque

Pour commander une formation

- Envoyez nous votre demande par mail à formationgaz.alfi@airliquide.com ou appelez-nous au **04 81 68 00 68**, n'oubliez pas d'inclure vos coordonnées et le type de formation que vous souhaitez.
- Notre service formation reviendra vers vous pour fixer des dates de formation.
- Une fois les dates fixées, vous recevrez une convention de stage à nous retourner signée sous 15 jours.
- Après la formation nous allons vous envoyer un dossier électronique avec les feuilles de présence, les feuilles d'émargement et les attestations au nom de chaque participant.

● Comment financer sa formation ? **L'OPCA, Organisme paritaire collecteur agréé**

La loi prévoit que les entreprises contribuent au financement des dispositifs de formation.

Le taux de contribution est lié directement à la masse salariale de l'entreprise.

L'OPCA est chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

Pour que les formations dispensées par Air Liquide soient prises en charge par votre OPCA, vous devez faire la demande 45 jours avant la date de formation sur le site :
› moncompteformation.gouv.fr

Nous vous conseillons fortement d'informer votre Conseiller Commercial chez Air Liquide pour qu'il puisse adresser la facturation et les feuilles d'émargement à l'OPCA de votre choix.